

REGLES LOCALES

- 1) Les règles locales permanentes des épreuves fédérales (voir tableau d'affichage) s'appliquent sur le parcours dans leur intégralité.

Les chemins situés sur le terrain font partie intégrante du parcours (possibilité règle 19.2) à l'exception des trous N° 2, 4, 8 et 9 à gauche (règle 17.1 zone à pénalité rouge).

- 2) **Obstruction inamovibles (règle 16.1) sans pénalité** : tous les bâtiments, arbres, cuvettes, trous d'animaux, repères de distances, terrains en réparation, eau temporaire et tuteurs de moins de 2 mètres.
- 3) **Obstruction amovibles (règle 15.2)** : tous les repères de départs, les piquets de zones, et les pierres dans les bunkers.
- 4) **Hors limite** :

Trou N° 2 : hors limite côté droit sur le practice délimité par des piquets blancs et le filet. (Dégagement à 2 clubs avec pénalité).

Trou N° 6 et 8 : hors limite à droite délimité par des piquets blancs.

- 5) **Règle locale complémentaire** :

Trou n°3 : hors limite devant les départs messieurs (blanc et jaune).

Une balle qui repose contre le grillage gris à gauche du fairway avant le green peut être droppée avec 1 point de pénalité.

Une balle reposant contre le grillage vert derrière le green pourra être droppée sans pénalité au niveau de la dropping zone DZ située à gauche du green.

- 6) **Départs violets et oranges**:

Si les deux repères sont au même endroit:

Mise en jeu entre les deux plaques avec 2 clubs de recul.

Si les repères sont différents :

Mise en jeu dans un rectangle de 3 mètres à gauche de la marque en regardant le trou et 2 clubs de recul.

Version du 25 juillet 2021